

Signature de deux conventions de partenariat dans le domaine de la pêche Economie

Posté par: Visiteur

Publié le : 10-12-2009 00:28:54

Deux convention de partenariat portant sur la commercialisation des produits de la mer, la gestion des ports de pêche et la modernisation de la filière, ont été signées lundi en fin de journée à Casablanca entre l'Office National de la pêche (ONP), d'une part et France Agrimer et CEP Veolia, d'autre part.

Ces accords, qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie nationale "Plan Halieutis 2020" et de l'activation du contrat programme de performance engageant l'ONP, en tant que gestionnaire unique de tous les ports de pêche, vis à vis de l'Etat, ont été signés par le DG de l'ONP M. Majid El Gharib et par M. Patrice Germain DG, adjoint de France Agrimer, établissement public français en charge des filières de l'agriculture et de la mer et M. Sylvain Boucher, DG de CEP Veolia compagnie d'exploitation des ports qui gère le port de Lorient.

Le protocole de coopération avec Agrimer concerne, au niveau organisationnel, l'informatisation des criées et la gestion des ports de pêche. Concernant la commercialisation des produits, il englobe l'étude et l'amélioration des marchés, le jumelage entre les halles aux poissons des deux pays, la labellisation des produits, et le développement de la consommation des produits de mer.

Il intéresse également la modernisation de la filière de pêche, notamment par la démarche qualité, la modernisation des moyens de manutention et de déchargement, la restructuration de la flotte et enfin l'accompagnement des pêcheurs par le renforcement du rôle des organisations professionnelles

Avec CEP véolia le partenariat concernera en outre l'échange d'information et de savoir faire en matière de gestion portuaire et de commercialisation des produits de la mer à travers notamment la planification et l'aménagement de l'espace portuaire, la gestion des équipements la préservation de l'environnement et la mise à niveau, la maintenance et l'entretien des infrastructures.

Ces accords viennent renforcer davantage les relations excellentes entre les deux et raffermir la coopération bilatérale dans le domaine halieutique, dira à cette occasion M. Mohamed Termidi, Secrétaire générale du département des pêches maritimes rappelant au passage qu'ils s'inscrivent dans le cadre de la mis en œuvre du programme halieutis une vision qui s'articule autour de trois axes l'exploitation rationnelle des ressources, le développement des performances des acteurs et l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Ces conventions traduisent la volonté de d'élargir davantage le partenariat bilatéral pour concerner le secteur des pêches et constituent une contribution aux efforts du Maroc de valoriser les produits de la mer et leur commercialisation, soulignera pour sa part l'ambassadeur de France, M. Bruno Joubert.

Les signataires de ces deux accords se sont félicités de la concrétisation de ces deux nouveaux jalons dans le partenariat riche et multiple existant entre le Maroc et la France et qui intéresse le

domaine des produits de la mer.

Agrimer, établissement public, a pour mission la veille économique et la connaissance des marchés, la gestion des mesures communautaires, la régulation des marchés, le renforcement de l'efficacité économique des filières, la participation à la mise en place de la politique de développement durable et de qualité ainsi que la prévention des risques.

CEP Véolia, est une filiale du groupe Veolia spécialisé dans le services aux collectivités locales, qui opère dans le domaine de la gestion portuaire et le commerce de la pêche. Créée en 1993, elle gère le port de Lorient, deuxième port de pêche de France qui produit quelque 22.000 tonnes par an.

MAPF